

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2022-03-020 Retour sur la représentation de la Communauté au sein du
Conseil d'Administration de la Régle Intercommunale
d'Alimentation en Eau Potable**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT ci-après) et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-118 en date du 13 février 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, conformément à l'article L.5211-5 du CGCT,

Vu sa délibération n° 2019-09-195 du 24 septembre 2019, portant création de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable,

Vu les statuts de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable et notamment l'article 5 qui précise que : « le Conseil d'Administration est composé de 19 administrateurs, représentant chacun une commune, désignés, d'une part parmi les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Ardenne rives de Meuse, et, d'autre part, parmi les conseils municipaux des communes membres. »

Vu sa délibération n° 2020-09-195 du 9 septembre 2020 désignant les représentants de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable,

Considérant la démission de M. Jean-Louis BLONDEL, représentant titulaire de la commune de FÉPIN, rendant de fait caduque sa nomination au sein du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable,

Vu la candidature de M^{me} Virginie ROGISSART, actuelle Maire de FÉPIN, pour être membre titulaire du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable,

Vu la candidature de M^{me} Valérie D'AMARIO, pour être membre suppléante du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **désigne** M^{me} Virginie ROGISSART, membre titulaire du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable, pour la commune de FÉPIN,
- * **désigne** M^{me} Valérie D'AMARIO, membre suppléante du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable, pour la commune de FÉPIN.
- * **donne délégation** au Président pour modifier le Règlement Intérieur en conséquence.

**Pour le Président
et par Délégation**

**Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse
Le Vice-Président**

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS